



**Résolution sur la prise en compte des Autorités locales dans le  
Nouvel Agenda Urbain Mondial défini lors du Sommet Habitat III à Quito du 17-20 octobre 2016**

Nous, Maires et Dirigeants des autorités locales réunies à Beyrouth (Liban) le 30 septembre 2016 à l'occasion de la 36<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'Association Internationale des Maires Francophones,

Considérant que plus de la moitié de la population mondiale vit à présent dans les zones urbaine, que d'ici 2050, cette proportion passera à 6,5 milliards de personnes – les deux tiers de l'humanité ;

Considérant que le développement durable ne peut se faire sans transformer radicalement la façon dont nous construisons et gérons nos espaces urbains ;

Rappelant que la croissance rapide des villes dans les pays en développement, conjuguée à la hausse de l'exode rural, a produit un boum dans les mégalo-poles dont le nombre est passé de 10 en 1990 à 28 en 2014 et leur nombre d'habitants de 28 millions à 453 millions de personnes ;

Considérant que l'extrême pauvreté se concentre souvent dans les espaces urbains, et que c'est au niveau des territoires que se manifestent et peuvent se régler de nombreux défis actuels dont :

- la lutte contre les changements climatiques,
- les migrations : l'urbanisation est le fait de l'exode rural, mais aussi des migrations économiques entre les différents pays
- l'accès aux services essentiels
- l'innovation

Considérant que les territoires urbains devenant de plus en plus importants, les acteurs qui représentent ces territoires sont aujourd'hui incontournables pour proposer des solutions, que c'est au niveau local que l'action publique est la plus concrète et la plus visible et que les Autorités locales constituent le 1<sup>er</sup> échelon politique pour les citoyens et le dernier rempart vers qui les populations se tournent lorsque plus rien ne fonctionne, que les crises se manifestent.

Rappelant le 11<sup>e</sup> objectif de Développement Durable « Rendre les Villes inclusives, sûres, résilientes et durables » adopté par l'ensemble des Membres des Nations Unies et que 60 % des cibles de l'ensemble des ODD relèvent pour tout ou partie de la compétence des Autorités locales.

Demandons aux Etats et Gouvernements de

- reconnaître le rôle politique des maires et le caractère incontournable de leur action en complémentarité de celle des gouvernements centraux ;
- prendre en compte les positions portées par le Groupe d'influence global des Autorités locales (Global Task Force).

Nous engageons à :

- nous mobiliser à l'occasion du Sommet Habitat III qui se tiendra à Quito du 17 au 20 octobre 2016 en vue de l'adoption d'un nouvel agenda urbain mondial qui prenne en compte les positions des Autorités locales ;
- à soutenir les positions du Groupe d'influence global des Autorités locales (Global Task Force) dont fait partie l'AIMF.